Accident de Chemin de Fer.

Presse Associée.

Chattanooga, Tennessee, 23 décembre—Deux trains de marchandises de la ligne du Cincinnati Southern se sont rencontrés ce matin à quatre heures près de Cardiff, Tennessee, à 76 milles de Chattanooga.

Le train allant au sud descendait une colline à grande vitesse.

Les trois locomotives, ce dernier train en ayant deux, se sont heurtées avec fracas et tous les wagons ont été démolis.

On rapporte que cinq hommes ont été tués: un vagabond et quatre employés. Les directeurs de la compagnie disent qu'il n'y a eu que trois tués.

Le Strathnevis.

Pas de nouvelles du navire depuis trente-quatre jours.

Presse Associée.

Port Townsend, Etat de Washington, 23 décembre—Le sort du vapeur Strathnevis, de la ligne orientale, avec 190 personnes à bord, demeure toujours un mystère.

Trente-quatre jours se sont écoulés depuis qu'il a été signalé. Il se trouvait alors à 800 milles à l'est du cap Flattery, se dirigeant lentement à l'est. Depuis cette époque, deux des terribles tempêtes de la saison ont régné dans le nord du Pacifique.

Le navire-amiral anglais Royal-Arthur, muni de puissants réflecteurs éclairant à quinze milles au large, a croisé pendant une semaine sur les côtes du nord sans découvrir aucun vestige du bâtiment perdu. Le seul steamer continuant les recherches est le Danube, de Victoria.

L'opinion générale parmi les marins est que le Strathnevis a été jeté sur la côte sud-est de l'Alaska. En ce cas, les souffrances et les malheurs du schooner George E. White, échoué sur les côtes de l'île Wood au mois d'avril dernier, quand treize hommes de l'équipage sont morts gelés, seront indubitablement répétés.

L'absence continue de nouvelles du Danube est le seul espoir qui reste au sujet de la sécurité des passagers et des membres de l'équipage du Strathnevis.

On dit que si ce navire s'était échoué sur les côtes de l'Alaska, quelque nouvelle serait arrivée depuis quelque temps. La provision de charbon du Danube doit être presque épuisée.

... anglais.

Presse Associée.

Londres, 23 décembre—Les journaux de l'après-midi continuent à commenter longuement la question vénézuélienne, mais leurs remarques portent plutôt sur l'aspect financier que sur l'aspect politique de l'affaire.

Si les feuilles expriment toujours l'opinion que la position prise par les Etats-Unis est intenable, le ton général est en somme plus pacifique. Cependant, une grande satisfaction des difficultés financières des Etats-Unis est toujours montrée.

La dépêche que le très honorable W. E. Gladstone a envoyée à M. Joseph Pulitzer, propriétaire du *New York World*, qui lui demandait une adresse au peuple américain sur la question vénézuélienne, a attiré une grande attention en Angleterre et au dehors.

M. Pulitzer avait télégraphié que le sentiment américain était sur le point de se manifester, qu'une fois engagé dans une fausse voie aucune puissance au monde ne pourrait l'arrêter, et qu'un mot pacifique et d'amitié de M. Gladstone aiderait à faire taire les clameurs, à modérer les passions, à encourager la réflexion calme et pourrait prévenir une calamité.

M. Gladstone a répondu: N'ose pas intervenir. Le sens commun seul est requis. Ne puis rien dire de plus d'intéressant.

A propos de cette dépêche, la *Gazette de St-James* dit cette après-midi:

Le sens commun aurait évité le choc qui a atteint les deux pays. Il triomphera, mais les Américains doivent montrer le peu d'esprit sain requis, ce dont ils sont parfaitement capables.

La *Gazette de Westminster* donne à tous les intéressés le conseil de prendre un jour de congé et de respirer afin de permettre au sens commun de s'affirmer, puis elle ajoute: Quand les deux parties auront vu qu'il y a amplement matière considération, concession et règlement, les partisans du sens commun en Amérique peuvent être sûrs qu'ils seront rencontrés à mi-chemin par ceux qui pensent de même en Angleterre.

Mort de Serge Stepniak.

Presse Associée.

Londres, 23 décembre—Serge Michael Dergomanoff Stepniak est mort.

Il était né en 1841 à Hadjatzch, de parents cosaques, dans la Petite Russie.

Quelques uns de ses principaux ouvrages sont: "The Turks within and without," le "Tyrannicide en Russie" et l'"Internationalisme de la Petite Russie."

Dissolution de la Législature du Manitoba.

Presse Associée.

Winnipeg, Manitoba, Canada, 23 décembre—La législature du Manitoba a été dissoute, et il sera fait appel à la population de la province sur la question des écoles. Les élections auront lieu le 15 janvier prochain, et l'assemblée sera convoquée le 25 suivant.

Dans un discours M. Greenway, premier ministre, a dit aujourd'hui:

J'affirme que notre population est parfaitement compétente pour traiter elle-même la question d'éducation qui la concerne, et j'ai à cœur l'imputation qu'elle ait traité aucune partie de la communauté avec injustice et dans un esprit d'intolérance.

Je proteste contre l'action que se propose le gouvernement du Dominion d'inviter le Parlement à détruire notre système national d'écoles, sans investigations et avec l'aide des circonstances.

Plus ferme.

Presse Associée.

Berlin, 23 décembre—Par suite de vues plus calmes dans la question vénézuélienne aux Etats-Unis, le marché était plus ferme à la clôture.

A la Bourse de Vienne.

Presse Associée.

Vienne, 23 décembre—Le marché était plus ferme à la clôture. Ce fait est dû à la façon plus calme dont la question vénézuélienne est traitée aux Etats-Unis.

A Paris

Presse Associée.

Paris, 23 décembre — Les affaires étaient languissantes à la Bourse aujourd'hui.

A Honolulu.

Presse Associée.

San Francisco, Cal., 23 décembre—Le vapeur Australia apporte aujourd'hui les nouvelles suivantes d'Honolulu:

16 décembre.

Le procès d'Underwood, alias Morrew, et de Sheridan, les deux prétendus conspirateurs, a été renvoyé ce matin à une semaine.

Le gouvernement dément qu'il sera permis aux deux accusés de quitter le pays sans comparaître devant un tribunal.

On prétend que des preuves qui impliqueront plusieurs personnes de San Francisco seront fournies. Les prisonniers sont gardés étroitement.

La vacance causée dans la Cour Suprême par la mort du juge Dickerton sera probablement remplie par la nomination de A. S. Hartwell. Le président, les ministres, les membres du Conseil d'Etat et du barreau ont été unanimes à désigner M. Hartwell, qui a déjà pris place sur le Banc Suprême auparavant.

Mort de Mirabel.

Presse Associée.

La Havane, 23 décembre.—Des dépêches reçues à la Havane confirment l'avis annonçant que Mirabel, le fameux chef insurgé, a été tué.

Il paraît qu'il a conduit l'attaque du village de Vueltas, tenu par quelques soldats espagnols.

Une colonne commandée par le major Tomas, a été envoyée au secours de la garnison. Dans la bataille, les rebelles ont subi de grandes pertes, et Mirabel a été blessé. Il est mort ensuite à l'hôpital installé par les Cubains à Sierra Cita.

Le Nouveau Gouverneur de la Guyane Britannique.

Presse Associée.

Londres, 23 décembre—Sir Augustus William Lawson Heming, K. C. M. G., chef de bureau au ministère des colonies, a été nommé gouverneur et commandant-en-chef de la Guyane Britannique, en remplacement de Sir Chas Cameron Lees, K. C. M. G., rappelé dès que la question vénézuélienne a commencé à entrer dans une phase aiguë.

Prêts à la défense.

Presse Associée.

Montréal, Canada, 23 décembre—Le Canada commence à songer un peu plus sérieusement à la guerre. Le 59e bataillon, composé presque entièrement d'écossais, avec quartier-général dans le comté de Stormont, à qui serait confié la défense de la frontière au sud de Mont Royal, a envoyé la dépêche suivante à lord Salisbury.

Ne vous inquiétez pas de la défense de la partie de la frontière qui nous est confiée; nous triplerons notre contingent si la guerre est déclarée.

Le *Montreal Star* offre aujourd'hui d'équiper un régiment et de prendre soin des familles des hommes enrôlés pendant la durée de la guerre, si elle éclate.

Calme et modération.

Presse Associée.

Londres, 23 décembre—Une enquête faite aujourd'hui par la *Presse Associée* dans les hauts cercles officiels a eu pour résultat l'information que le marquis de Salisbury n'a pas l'intention de faire prochainement une déclaration sur la question vénézuélienne, mais que le gouvernement manifeste des dispositions à traiter l'affaire avec calme et modération.

FEUILLETON.

No 6 Commencé le 18 décembre 1895.

JOSETTE.

PAR LA BARONNE DOUBLE.

—Suite—

Quand la bonne demoiselle nous déclara qu'elle avait sommeil et qu'elle allait se coucher, Josette et moi nous échangeâmes un regard d'enfants délivrés de leur maître d'école.

Pendant que tout le monde reposait dans l'hôtellerie, nous ouvrîmes la porte et, nous tenant par le bras, nous nous mîmes à marcher sous les sapins dans une ombre si noire qu'on percevait à peine une lueur de la lune.

La chaleur accablante de la journée faisait mieux valoir la fraîcheur de la nuit. L'odeur résineuse des arbres s'épandait autour de nous. Josette avait jeté la moitié de son plaid sur mes épaules, nous marchions serrés dans ce châle, d'un pas égal et rythmé, baignés dans la douceur de cette atmosphère si pure sur les altitudes.

Mon amie et moi glissions si parfaitement unis qu'il me semblait avoir une même volonté avec elle et des mouvements émanant d'un seul être.

C'était une volupté très douce et très pure, si intense pourtant qu'elle allait jusqu'aux larmes.

En m'inclinant pour embrasser Josette, je sentis ses joues mouillées, et mes yeux tout à coup devinrent humides:

—Oh! Josette! m'écriai-je, pourrons-nous jamais nous quitter?

XVI

Je devrais encore vous raconter bien des instants de ce séjour au bord du lac bleu, qui vit tant d'amis sur ces rives et qui n'en vit certainement jamais de plus épris et de plus dignes de pitié, mais à quoi bon appuyer sur ces souvenirs?

Cela fait tant de mal! D'ailleurs, j'ose à peine, à vous qui avez ignoré ces folies pendant tout le cours de votre noble vie, vous exposer de pareilles tristesses et des ivresses que vous ne pourriez pas comprendre.

Si j'évoque quelques images de ces instants si regrettables, si coupables et pourtant si beaux, c'est pour que ma confession soit entière et que peut-être votre indulgence, votre miséricorde, descendent sur moi.

A Lausanne, nous nous trouvions plus chez nous, plus à l'aise que dans la grande ville de Genève. Nous avions pris pension dans une hôtellerie remplie d'Anglais, touristes assez modestes en général, professeurs, savants, ou pasteurs de la Grande-Bretagne, accompagnés d'un bataillon d'enfants. Ces bons insulaires nous croyaient mariés, nous traitaient fort poliment sans curiosité gênante.

Zoé nous avait quittés pour passer quelques jours chez sa parente, qui habitait un village près de Coppet. Nous ne nous apercevions pas de son absence, une amie tient si peu de place dans le cœur des amoureux.

A continuer.

FAITS DIVERS.

Nouvelle-Orléans, 24 Déc. 1895.—Indications pour la Louisiane—Temps: beau plus chaud; vents d'est à sud.

Température du 23 décembre 1895. Thermomètre de E. & L. Claudel, Opticiens, No 142 rue du Canal. Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	52	10
Midi	64	16
3 P. M.	70	19
6 P. M.	66	17

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District.—Les successions suivantes ont été ouvertes:

Hugh McNeil, Wm Kinberger, John Richards.

Louisa Gastaner vs Martin R. Pusch, son mari—demande de séparation.

Edw S. Rapier vs Catholic Club—$176 sur un compte courant.

Mutual Building and Homestead Association vs Mme Joseph Harang—$277 sur des billets.

Summer Building Supply Co vs Phillips Geracie—$102 55 sur un contrat.

Eureka Homestead Association vs Thomas Kelly—$840 24 procès exécutif.

Cour Criminelle de District.—Section A.—Juge J. H. Ferguson.—Affaires remises:

C. Reilly, Wm McKenzie, vol avec effraction; Andrew Wallace, blessure.

Dans l'affaire Joseph Buckley, une commission de médecins sera nommée pour examiner l'état de ses facultés mentales.

Section B.—Juge J. C. Moise.

Condamnations:

Jos M. Martin et Birdie Martin—attaque; $10 d'amende ou 10 jours de prison.

Chas Hall—larcin; 6 mois de travaux forcés.

Mary Hall—larcin; 5 jours d'incarcération.

Chas Smith, alias Sheep—larcin: 17 jours de prison.

Albert Sutherland, attaque; $25 d'amende ou 25 jours d'incarcération.

Affaires remises:

John Sunnoeber, Wm Lacoste, Dan Shea et Michael Scorson, actes de violence.

M. J. Hart, parjure.

Ont plaidé coupables:

Thos Jones, attaque; Wm Johnson, détournement; Jos. George, larcin.

Mariage.

Nous avons déjà annoncé le mariage prochain de deux jeunes gens des mieux apparentés, M. Ferdinand Jaubert et Mlle Blanche Mollo.

M. Jaubert est un des membres les plus sympathiques de notre colonie française; il est établi ici dans le négoce depuis nombre d'années, et s'y est gagné bien des amitiés.

Cette union sera consacrée à la cathédrale St Louis le mercredi, 8 janvier, à cinq heures de l'après-midi. Nos félicitations et nos meilleurs souhaits de circonstance.

Noël à la Cathédrale.

La fête de demain sera célébrée à la Cathédrale avec toute la pompe qu'elle comporte.

La messe militaire de Cimoraza sera chantée par le chœur au grand complet, avec accompagnement d'orchestre, à dix heures; cette messe, nous dit-on, n'a jamais été chantée ici.

La première basse messe sera dite à cinq heures; et toutes les demi-heures après, il s'en dira une jusqu'à dix heures.

A la grand'messe, c'est l'archevêque qui officiera ayant à ses côtés les RR. Mignot, Janssens, Scotti et André, un prêtre de l'archevêché et un Jésuite.

Après la messe, la bénédiction papale sera donnée à laquelle est attachée une indulgence plénière.

Accident.

Le caporal de police Lawrence Devaney, domicilié rue Dumaine, au No 2424, a été victime d'un accident, hier matin.

Le caporal se trouvait sur un char du West End, lorsqu'arrivé en face de la station du dixième precinct, il est accidentellement tombé, en voulant sauter hors du char, et a eu le pied droit écrasé. Transporté aussitôt à l'hôpital, il a reçu les soins du docteur Fortier, qui a déclaré que l'amputation du pied serait nécessaire.

Mort subite.

A neuf heures et demie, hier matin, M. Austin Baulsin, propriétaire d'un hôtel garni rue des Ursulines No. 707, a découvert qu'un des ses pensionnaires nommé Monroe Saunders, un jeune homme de 22 ans, était mort subitement dans son lit. Saunders est arrivé à la Nouvelle-Orléans samedi dernier, de Hazelhurst, Miss., dans l'intention de se faire soigner à l'hôpital. Le coroner a été avisé de sa mort.

Mort de Mme Vve François E. Correjolles.

Encore un vide qui se fait dans les rangs des peu nombreux survivants de l'ancienne population louisianaise! hier matin, Mme Vve François E. Correjolles s'éteignait paisiblement, sans secousses en sa demeure, rue des Ursulines, tandis qu'à son chevet étaient réunis tous les êtres chers qui avaient entouré ses vieux ans de tant d'affection, de tant d'amour.

Rien de plus navrant que ce spectacle d'une mère dont l'âme va bientôt prendre son vol, et de ses enfants qui luttent, luttent encore pour cacher leur désespoir à la morte de tout à l'heure dont les blanches clartés de l'au-delà baignent déjà le visage.

Mme. Correjolles était la véritable mère créole; elle en avait tous les dévouements, toutes les exquises tendresses. Fille de François Pascal et de Lize Raymond, en 1831, à l'âge de seize ans, elle s'était mariée. Elle eut sept enfants dont quatre seulement lui survivent: Mme Jérome Meunier, Mme Vve L. E. Pinac, Miles Coralie et Valentine Correjolles.

Jamais épouse, jamais mère ne comprit, ne remplit mieux ses devoirs; car c'est au sein de cette famille nombreuse qu'elle eut le bonheur d'élever, que se révélèrent les qualités, que se pratiquèrent les vertus qui faisaient le fond de sa douce, de son affable nature.

On n'arrive pas à un âge aussi avancé que le sien, plus de quatre-vingts ans, sans avoir eu quelque fois à porter à ses lèvres la coupe amère des vicissitudes; les misères humaines ne sont-elles pas pour nous tous!

Si peu mouvementée cependant qu'ait été sa vie, celle qui aujourd'hui est couchée dans son cercueil, a dû assurément s'abreuver à cette coupe; mais la Providence l'avait armée pour les luttes de la vie, et c'est pourquoi on ne lui connût pas de défaillances aux heures où le devoir était impérieux, où les charges qui lui incombaient s'imposaient.

Mais les satisfactions, les joies pures qui se goûtent au sanctuaire sacro-saint de la famille, ne lui ont pas été marchandées. Quel ne devait pas être son bonheur de se voir revivre en cette fille dont la vie est toute d'abnégation, toute de renoncement, toute de charité, en cette fille qui a buriné son nom dans tant de cœurs reconnaissants; en cette fille enfin qui s'est fait une famille, à elle, des indigents, des miséreux.

Bien que très âgée, la défunte avait conservé sa joyeuse humeur; il n'y avait pas chez elle ces aspérités, ces rugosités, cette aigreur qui font cortège à la vieillesse. Esprit fin, charmant, elle regardait avec un ineffable bonheur grandir autour d'elle les êtres aimés qu'elle façonnait à son image, joignant l'exemple au précepte; doux parfum qui s'exalait de cette floraison et qui baignait son âme, vivifiait tout son être.

Si affective, si impressionable était sa nature, qu'on peut dire qu'elle en est morte. En effet, il y a trois semaines à peine, le mauvais sort frappait l'excellente femme avec une brutalité cruelle en lui ravissant un fils qu'elle idolâtrait, autant qu'elle en était idolâtrée; elle est morte le cœur brisé.

La nature, dit-on, aime à fleurir les ruines et les tombeaux; son tombeau à elle sera fleuri par de pieuses mains, celles des êtres chers qu'elle laisse et qui dresseront des autels à son ombre. Nous envoyons à ceux qui la pleurent, l'expression de notre respectueuse sympathie.

Pour le Pénitencier.

Les prisonniers dont les noms suivent partiront, ce matin, pour le pénitencier de Bâton-Rouge:

Thos. J. Bosseo, attaque et blessure, 1 an; Sarah Brown et Andrew Jackson, larcin, 3 mois; Hy. Henderson, 2 ans; Andrew Ladd, alias Teen, homicide, 2 ans; Willie Ladd, effraction, avec intention de viol, 7 ans; Elijah Monroe, vol avec effraction, 3 mois; Jas McMahon, attaque avec intention de vol, 2 ans; Aaron Morton, larcin, 6 mois; Cook Wilson, vol avec effraction, 2 mois; Geo Washing, larcin, 1 an.

Collision.

Une collision s'est produite, hier matin à sept heures et demie, à l'angle des rues St-Claude et St-Pierre, entre le char électrique No 10 de la ligne Orléans et une charrette appartenant à Jim Aonrite et conduite par John Cassate.

Ce dernier, jeté à terre, a été légèrement blessé aux bras et à l'épaule gauche.

Accident fatal.

A trois heures, hier après-midi, Charles Revolle, un employé du Septoline Oil Co., s'est rendu en wagon à la résidence de Mme Sanders, rue Moss, au No 1250, dans l'intention de livrer cinq gallons d'huile. Pendant qu'il transportait l'huile dans la maison de Mme Sanders, l'enfant de cette dernière, âgé de 2 ans, s'est approché du wagon et a porté la bouche près du robinet. Le gaz s'en dégageant a asphyxié l'enfant avant que des secours lui arrivent.

UN ENTERREMENT CHINOIS.

Scènes Scandaleuses.

Il vient de se passer, dimanche dernier, en plein jour, au cœur même de la Nouvelle-Orléans, à propos d'une cérémonie funèbre, non seulement dans la maison mortuaire, ou plutôt dans l'établissement de pompes funèbres, où le décédé était exposé, mais au vieux cimetière St Louis, où devait avoir lieu la cérémonie de l'enterrement, des faits extrêmement fâcheux qui prouvent que nous avons une police véritablement insuffisante, et qu'en cas d'alerte soudaine ou inattendue, de désordres faciles à prévoir et à réprimer, elle est tout-à-fait incapable de rétablir l'ordre troublé.

Il est vrai qu'il s'agissait de funérailles chinoises, toujours étranges et de nature à exciter vivement la curiosité des badauds. Il est encore vrai que le chinois en question avait été tué par un autre chinois d'un coup de revolver et que le fait avait fait sensation dans le quartier très peuplé, où il demeurait, ainsi que son assassin.

C'était une raison de plus pour prendre des précautions, afin d'éviter les encombrements, et les désordres possibles, probables même qui en seraient la suite. Comment deux ou trois hommes, si solides qu'ils soient, peuvent-ils, résister à des milliers de personnes qui se ruent les uns sur les autres, se poussant, se bousculant violemment et, aiguillonées par la demangeaison qui les possède de voir ce qui se passe, ne connaissant plus d'obstacles? Au milieu de la tourbe qui s'entassait précisément dans un coin de ce cimetière où la circulation est, comme on le sait, très difficile, à cause de l'étroitesse et de l'irrégularité des allées, des femmes ont failli être étouffées; un enfant a été presqu'écrasé; il a été sauvé par un agent de police. Naturellement, les pickpockets se sont mis de la partie. Il y a eu des vols de montre, de bracelet, de porte-monnaie.

Singulière, en effet, l'histoire de ce John Bing qui se faisait appeler Jackson et tenait une petite grocerie qui n'était pas précisément fréquentée par la haute aristocratie de la Cité du Croissant. Il vivait avec la femme d'un autre Chinois, Joe Key Ting, laquelle avait abandonné son mari qui la battait, dit-elle, et en faisait sa véritable servante. La voilà présentement casée dans un restaurant borgne, dont elle va faire peut-être la peu enviable vogue, et délivrée de son mari qui, à la suite du meurtre commis par lui, dans un accès de jalousie, a pris la fuite.

Il paraît que les compatriotes de Bing avaient voulu lui faire de solennelles funérailles, et Dieu sait si les cérémonies funèbres chinoises sont originales.

Le cadavre de Bing avait été placé, habillé à la façon américaine, dans un beau cercueil en bois de rose. Les souliers seuls rappelaient que c'était un enfant du Céleste Empire.

On avait mis dans sa main un paquet de petites feuilles de papier, ainsi que des petits cartons fins, chargés de signes hiéroglyphiques. C'étaient, paraît-il, ses passeports pour être reçu convenablement dans l'autre monde. Dans sa bouche, on avait inséré une pièce de cinquante sous pour payer sa traversée du Styx chinois. Puis on avait rempli son cercueil et sa tombe de victuailles—du riz, un dinde, nous dit un témoin oculaire, apparemment pour qu'il ne mourût pas de faim, dans le voyage.

Nous passons sur bien d'autres détails tout aussi étranges et qui devaient, tout naturellement exciter vivement la curiosité d'une certaine partie de notre population.

Malgré la foule énorme et ses mouvements, désordonnés comme d'habitude, en pareille occasion, tout s'était convenablement passé jusqu'à l'arrivée au cimetière. Là, la foule était si épaisse, la poussée si grande, le scandale tel, que l'on ne pût accomplir les cérémonies; il fallut ouvrir à la hâte une tombe dans un autre coin du cimetière et y déposer les restes à la hâte.

Les amis de Bing comptent venir les achever dans un ou deux jours, alors que l'émotion publique sera passée.

Dans cette bagarre imprévue de dimanche, il y a eu plus de peur que de mal. C'est égal. Nous regrettons qu'il ne soit pas possible de déployer plus de force publique, en pareil cas, ne fût ce que pour empêcher de se créer de manvais précédents.

Folie feinte ou réelle.

A hier, était fixé le procès de Joseph Buckley, l'assassin de Phil Lacostt. Quand l'accusé a été appelé, son avocat, Madison Vance, a présenté un papier au juge Ferguson, demandant la nomination de médecins pour faire examiner l'état mental de Buckley.

Vance prétend que son client a fait un usage excessif d'opium, ce qui a affecté ses facultés.

Le juge s'est vu forcé encore une fois de renvoyer le procès à quelqu'autre jour.

Objets Volés.—L'agent de police Martin Geis, en faisant sa ronde hier après-midi, a découvert dans le mont-de-piété de Joe Fink, rue des Remparts, près Perdido, plusieurs objets volés dernièrement à la résidence d'Anthony Winston.

C. LAZARD & CO., LTD.
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
15 nov—Dim Mar Jeu Sam

OLYMPIC CLUB.

Séance extraordinaire de Boxe. — Solly Smith vainqueur de Murphy.

Une foule énorme—environ 1,500 personnes—se pressait hier soir, dans le grand amphithéâtre de l'Olympic Club, rendez-vous ordinaire des amateurs de sport à la Nouvelle-Orléans, pour assister à la grande soirée régulière de boxe ou de pugilat qui allait s'y donner. Toutes les précautions avaient été prises d'avance pour que tout se passât dans l'ordre le plus parfait et qu'il n'y put arriver aucun accident fâcheux.

Les juges étaient le Dr A. D. Maylie et le juge Paris Childress; le maître des cérémonies, Ed. Curtis; l'arbitre, John H. Duffy, comme à l'ordinaire.

Un orchestre d'élite avait été engagé pour la circonstance. Quatre luttes ont eu lieu, comme l'avait, du reste, annoncé le programme qui a été fidèlement suivi.

La première, entre Mickey Finn, de Denver, Colorado, et Crawford, de la Nouvelle-Orléans. Trois passes seulement devaient avoir lieu.

La deuxième, entre Joe Garcia, de la Nouvelle Orléans et Louis Knuckles, également de cette ville. Le nombre des reprises avait été limité également à trois.

La troisième, entre Louis Guilbeau, de la Nouvelle Orléans, et Jess Clark, de San Francisco; chacun de ces boxeurs a certains précédents honorables qui rendaient ces luttes intéressantes.

Mais le véritable évènement de la soirée a été la lutte annoncée depuis longtemps, entre Solly Smith et Ed. Murphy, deux boxeurs renommés. La lutte devait être limitée à 25 reprises.

Les deux adversaires sont entrés dans l'arène à 9 heures 40 minutes.

A la première passe, Solly Smith a été jeté à terre par Billy Murphy.

A la seconde passe, Smith a été ébranlé et Murphy allait lui lancer un coup terrible, quand Duffy s'est jeté en travers.

Dans la troisième passe, il y a eu à peu près égalité d'avantages entre les deux combattants.

A la quatrième, Solly Smith a semblé reprendre le dessus, grâce à son habileté reconnue.

A la cinquième, Murphy a lancé à son adversaire des coups terribles qui ont fait jaillir le sang des yeux.

A la sixième, Solly Smith a repris tout l'avantage; Murphy faiblissait.

A la septième, Murphy a eu le dessus.

A la huitième, Smith a repris ses avantages. La bouche de Murphy était tout ensanglantée.

A la neuvième, Smith a renversé Murphy qui paraissait affaibli.

A la dixième, égalité entre les deux combattants.

A la onzième, Smith l'a emporté.

A la douzième, égalité.

A la treizième, Smith a battu son adversaire qui semblait épuisé.

A la quatorzième, Smith l'a décidément emporté et a été proclamé vainqueur. Le capitaine Journée avait d'ailleurs arrêté la bataille.

Ajoutons que pendant la soirée une quête a été faite en faveur de la mère de Bowen, une dizaine de personnes ont donné $5; deux autres ont versé $20 et $10. La recette totale a été de $196 25. On voit que la bienfaisance a, elle aussi, joué un rôle dans cette séance.

Coups et blessure.

Dimanche dernier dans la soirée, M. Stephen Beuit et M. John Sarpy regagnaient tranquillement leurs demeures, quand, se trouvant au coin des rues Claiborne et Hôpital, ils firent la rencontre d'un garçon de couleur qui courait et qui heurta violemment M. Beuit, le renversant.

M. Beuit, très naturellement, fit une remontrance à l'inconnu et s'était mis en devoir de le châtier; mais celui-ci, armé d'un couteau, lui en porta un coup au bras qui lui fit une douloureuse et dangereuse blessure.

C'est par erreur qu'il a été dit hier que M. Beuit était pris de boisson; c'est un des jeunes gens les plus sobres, les plus tempérants qui soient.

NOUVELLES A LA MAIN.

Volée—Mme Braschar, domiciliée rue St-Claude près Congress, se trouvait, hier après-midi, devant une vitrine rue du Canal, entre Bourbon et Royale, lorsqu'un individu a volé d'une de ses poches un porte-monnaie contenant une somme de $9.

Vols—Un voleur s'est introduit l'avant-dernière nuit dans le restaurant de Mme W. Walcott, rue Maurepas, près de Mystère, et en a emporté des provisions pour environ $21.

Hier matin, un nègre a forcé l'entrée de la résidence de M. Thomas Canfield, rue seconde au No 1918, et a fait main basse sur une porte-monnaie contenant pour environ $10 de bijoux.

Arrestation—Les détectives Rainey et Dale ont arrêté hier matin, à l'angle des rues Remparts et Gravier, deux nègres nommés Fazzio Grant et Kid Jamison, sous l'accusation de violation de l'ordonnance 5046. Ces individus avaient en leur possession des objets que les détectives déclarent avoir été volés.

Incendie.—Hier après-midi, vers une heure et demie, un feu s'est déclaré dans le magasin d'épiceries de Louis A. Donser, au coin des rues Cadix et Colisée. Les dommages d'environ $100, sont couverts par une assurance de $400, à la Compagnie du Sud. Les flammes ont été éteintes par une pompe du voisinage.

Voleur arrêté.—Un nègre du nom de Jno. Fields est entré, hier après-midi, dans le magasin de chaussures de Louis Capuano, rue Royale au No 314, et en est sorti d'un pas accéléré en emportant une paire de chaussures évaluée à $5.

Le caporal Duffy et l'officier de police Campbell se sont mis à ses trousses et l'ont appréhendé à l'angle des rues Bourbon et Conti. Il a été écroué au poste du troisième precinct.

VOILA VOTRE CHANCE.
Prenez-la pendant que vous le pouvez—Les plus bas prix sont dépassés.
[illegible]
Costumes pour garçons de 14 à 19 ans à $3 00. Bon marché à $5 00 ... [illegible]
Souvenez-vous que c'est une vente bona fide de fermeture et que tout est garanti ... [illegible]
Pendant les prochains dix jours nous vendons tout, costumes, ... et chapeaux à 50 sous à la piastre.
[illegible]
22 déc—2t

Départs de bateaux à vapeur

MARDI 24 DECEMBRE 1895.

Haut du fleuve—BELLE OF THE COAST 12 m

MERCREDI 25 DECEMBRE 1895.

Ohio River—JOHN K SPEED 5 p m

Her Face
was her Fortune ... [illegible]
HEISKELL'S SOAP.
[illegible]
HEISKELL'S OINTMENT
[illegible]
JOHNSTON, HOLLOWAY & CO.,
531 Commerce Street,
Philadelphia.

FEUILLETON.

No 89 Commencé le 18 septembre 1895.

Blessée au Cœur.

PAR JULES MARY.

TROISIÈME PARTIE.

LES AMOURS DE COLLIVET.

XIV

(Suite.)

Mais les formalités administratives sont longues et il se passa près de deux mois avant que Collivet comparût contradictoirement avec Haudecœur en cour d'assises.

Les débats ne prirent qu'une séance.

Collivet au cours de l'instruction, avait bien essayé à plusieurs reprises de revenir sur son aveu, mais les tentatives criminelles contre Haudecœur en Calédonie comme en France étaient des preuves convaincantes de l'intérêt qu'il avait à empêcher le forçat de s'évader.

Après ces tentatives il finit par [illegible] se défendre.

[illegible] se voyait irrémédiablement [illegible] s'abandonnait à sa destinée.

Il était, à Mazas, l'objet d'une surveillance particulière, car on redoutait quelque résolution désespérée.

Ce fut une surveillance inutile. Collivet était trop lâche.

Il n'essaya point de se suicider.

Pendant les débats, il eut une attitude singulière.

Il garda presque constamment les yeux fermés, comme s'il avait voulu se détacher complètement de ce qui se passait, de ce qui se disait autour de lui.

Le président l'interrogea.

Et sans ouvrir les yeux, il répondit, brièvement, ayant hâte d'en finir, allant tout de suite à l'aveu qu'on lui demandait.

Parfois, il était si calme, ainsi la tête penchée sur la poitrine, les yeux clos, qu'on eût dit qu'il dormait profondément.

A deux reprises, seulement, il eut un frisson.

Ce fut lorsqu'il entendit les rumeurs vengeresses de la foule, au moment où on venait de livrer en pâture à sa curiosité, à son indignation, les attentats de Collivet pour se débarrasser de Haudecœur.

Il fallut que le président menaçât de faire évacuer la salle.

Et sur ce blême visage, rien ne parut, non plus, lorsque le jury s'étant réuni pour délibérer,—ce qui fut très court,—et l'accusé ayant été ramené dans le prétoire pour écouter la sentence, sur ce blême et maigre visage, aux tons [illegible] passé par la marque des [illegible] passions, rien ne [illegible] lorsque le président prononça ces mots:

"Condamné aux travaux forcés à perpétuité."

Les gardes l'emmenèrent.

Il se laissait conduire, à peine la paupière soulevée, pour ne point trébucher et tomber dans les escaliers.

Et le président, s'adressant cette fois à Haudecœur:

—Haudecœur, vous êtes libre!

Le brave homme eut un rire sonore et répliqua:

—Merci, monsieur le président. Sauf votre respect, je ne l'aurai pas volé!!

Le président eut un sourire et lui fit un signe d'adieu.

Et dans la salle, une ovation salua ses paroles.

Au moment où il quitta la salle des débats, il se trouva pressé par cette foule d'inconnus, hommes et femmes, gens du peuple et gens du monde.

Tous lui tendaient la main et voulaient serrer la sienne.

Jean Demarr, Gérard, la famille de Haudecœur avaient voulu assister à ces débats.

Ils eurent peine à percer la foule pour le rejoindre.

Il les pressa tour à tour contre son cœur, les yeux emplis de larmes, mais de larmes de joie, cette fois.

Louise et Gérard n'avaient pas perdu un mot de ces débats.

Ils étaient restés serrés l'un contre l'autre, s'aimant et se le disant.

C'était leur contrat de mariage qui se signait là, pour ainsi dire, puisque c'était l'honneur du père retrouvé et proclamé.

Marguerite, trop souffrante pour supporter un aussi long voyage et d'aussi grosses émotions, était restée dans le Midi, renseignée, du reste, d'heure en heure, par Jean Demarr, sur tout ce qui pouvait l'intéresser.

Lorsque, après la séance de la cour d'assises qui venait de terminer si heureusement ce drame, nos personnages se trouvèrent réunis chez Jean Demarr, boulevard Malesherbes, il fut convenu qu'on ne laisserait pas Marguerite plus longtemps seule à Menton, et que tous, ils iraient la rejoindre.

Mais, avant cela, restait à l'avocat un devoir à accomplir.

Le chef de la sûreté l'avait averti de la part prise par Marinette au dénouement.

Sans Marinette, Collivet n'eût avoué son crime, et Haudecœur risquait de rester éternellement accusé du meurtre de Beaupréault.

Il avait fallu, aussi, pour arriver à cet aveu de Collivet, à cette vengeance de Marinette, une victime, la mort de la gentille Suzanne.

C'avait été le premier châtiment pour le misérable.

Jean Demarr devinait qu'en Marinette, il y avait une honnêteté native qui avait résisté à l'irrégularité de sa vie; et il se disait qu'en tendant la main à la jeune femme, en lui montrant qu'il lui restait des amis, des affections, et que tout autour d'elle n'était pas indifférence ou calcul, il la relèverait peut-être et la sauverait.

Il lui écrivit pour lui demander un rendez-vous.

Elle répondit:

"Monsieur, j'ai fait mon devoir,
" un devoir douloureux, et je ne
" sais pas même si je n'ai pas été
" au-delà de mon devoir. Vous
" n'avez pas à me remercier. Mon
" plus ardent désir en ce moment
" est de tout oublier de ce passé
" si pénible qui ne me rappellera
" que des larmes!"

Cependant Jean Demarr ne se tint pas pour battu.

Et sans avoir écrit de nouveau, il se présenta, un matin, deux jours après la condamnation de Collivet, rue Lord-Byron.

Il fut quelques minutes sans être introduit.

Marinette hésitait sans doute.

Enfin, la bonne le fit entrer au salon.

Et presque aussitôt arrivait la jeune femme; il était facile de voir, à son visage pâle et fatigué, à ses yeux entourés d'un cercle bleuâtre, et rouges à force d'avoir pleuré, que les nuits de Marinette étaient sans sommeil, peuplées de cauchemars et pleines de regrets.

Jean Demarr la salua profondément....

Elle répondit à peine et d'un geste silencieux elle désigna un siège.

—Madame, dit-il je ne viens pas vous remercier et pourtant je ne puis quitter Paris sans que vous sachiez, par moi, que si le bonheur et le calme sont rentrés dans ma famille, si l'honnête homme injustement accusé, si justice a été faite, c'est à vous que nous le devons.... Il faut donc que vous sachiez, madame, que nous emporterons votre souvenir et que votre souvenir vivra auprès de nous, comme celui d'une jeune femme que personne n'aura jamais le courage de blâmer.... que nous aimerons malgré tout....

—Monsieur!

—J'ai dit: malgré tout, car vos yeux me disent que vous avez pleuré, il n'y a pas bien longtemps peut-être.... et je ne sais pourquoi il me semble que ces larmes n'ont pas été seulement versées au souvenir de Suzanne.... mais que vous avez aussi pleuré sur vous-même....

Elle baissa la tête.

Elle se tut.

Mais il avait deviné juste, sans doute, car ses yeux se mouillèrent et elle se mordit violemment les lèvres pour ne pas éclater en sanglots.

Jean Demarr, lui-même, était très ému.

—Madame, dit-il, que puis-je faire pour vous?

Elle dit doucement:

—Vous êtes bon, monsieur, et je vous sais gré de tout ce que vous venez de me dire.

Il insista:

—Vous ne me répondez pas.... que puis-je faire.... Traitez-moi comme si j'étais un vieil ami.... et n'hésitez pas à vous confier à moi, comme si j'étais votre père.

—Hélas! vous ne pouvez rien faire pour moi, monsieur, car je ne désire rien......

—Rien?

Elle secoua la tête.

(La fin à demain.)

Cette affligeante maladie, les Hémorroïdes, est promptement soulagée et guérie par les Pilules d'Ayer.

Téléphone No 408.
F. LAUDUMIEY & Co., Limité.
F. LAUDUMIEY, Directeur.
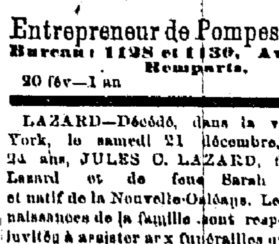
Entrepreneur de Pompes Funèbres
Bureau: 1128 et 1130, Avenue Nord Remparts.
20 fév—1 an

LAZARD—Décédé, dans la ville de New-York, le samedi 21 décembre, à l'âge de 24 ans, JULES C. LAZARD, fils de Calme Lazard et de feue Sarah Goudchaux, et natif de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu de la résidence de son père, No 99 rue Prytanée, mercredi matin, 25 décembre, à 10 heures.

Les journaux de New York voudront bien reproduire. 24 déc—2t

PORTER—Décédée à Covington, Lne, lundi matin 23 décembre 1895, Mme ELIZABETH G. PORTER (née MOUGNEAU), âgée de 65 ans, native de France.

Les journaux de Paris, France, et de New York, sont priés de reproduire cet avis.

CORREJOLLES—Décédée, hier matin, à 9 45 heures, à l'âge de 80 ans et 6 mois, Mme Veuve FRANCOIS E. CORREJOLLES née Célestine V. Pascal. Les amis et connaissances des familles Correjolles, Pascal, Jérôme Meunier et Veuve L. E. Pinac sont respectueusement invités à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui mardi, à 3 30 h. de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence de son gendre Jérôme Meunier, No 922 rue des Ursulines entre Dauphine et Bourgogne.

Société de Secours Mutuels La France—Les membres de la Société sont priés d'assister aux funérailles de M. JEAN LABARRÈRE, qui auront lieu aujourd'hui, à 10 heures du matin. Le convoi funèbre partira de la dernière résidence du défunt, rue Toulouse entre Bourbon et Dauphine.

Le Président, J. E. RIVOIRE.

Le Secrétaire, A. FOULQUIER. 24 déc—1t

LABARRÈRE—Décédé, lundi, le 23 décembre, à 8 heures du matin, JEAN LABARRÈRE, artiste de l'Opéra Français, né à Pau, Basses-Pyrénées, France. Ses amis et connaissances ainsi que ceux de sa famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, mardi, le 24 décembre, à 10 heures du matin, de sa dernière demeure, No 83[illegible] rue Toulouse, entre les rues Bourbon et Dauphine.

La Salsepareille d'Ayer possède le don merveilleux de purifier et de fortifier le système. Elle est indispensable aux malades.

La meilleure de toutes les Poudres-Levain.—Dernier rapport du Gouv. des E. U.
Royal Baking Powder
ABSOLUMENT PUR.